

DOSSIER D'APPROBATION

3 Règlement

3.1. Pièce écrite

3.2 Plan de zonage - 1/2500ème



Mars 2021

 Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Légende

-  Limite communale
 Limite de zone
 136 N° de parcelle

Zones urbaines

UA	Zone mixte de cœur de village
UB	Zone à vocation principale d'habitat
UC	Zone à vocation principale d'habitat du secteur des Forges
UL	Zone à vocation de loisirs

Zone à urbaniser

1AU	Secteur urbanisable
------------	---------------------

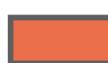
Zone agricole

A	Espace agricole
----------	-----------------

Zones naturelles et forestières

N	Espace naturel et forestier
Ne	Secteur à forte valeur écologique
Nar	Arboretum

Prescriptions

 -  Zones inondables classées "ROUGE" du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin de l'Allaine
 -  Zones inondables classées "BLEUE" du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin de l'Allaine
 -  Secteur avec limitations de la constructibilité pour des raisons de nuisances et de risque au titre de l'article R151-34 1° du Code de l'urbanisme
 -  Element du paysage à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 -  Corridor écologique à préserver au titre de l'article R151-43 4° du Code de l'urbanisme
 -  Secteurs "d'Orientations d'Aménagement et de Programmation" (OAP)
 -  Limitation particulière d'implantation des constructions au titre de l'article L151-12 du Code de l'urbanisme
 -  Elements du patrimoine à protéger au titre de l'article R151-41 3° du Code de l'urbanisme

